

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 AVRIL 2022

### TRAVAUX ET ACHATS EFFECTUES :

Réparation d'une chasse d'eau et remplacement d'un filtre de la fontaine à eau dans la Salle des Lys. Contrôle des alarmes.

Achat d'une tondeuse : 1945€.

Désherbage et entretien des différents terrains. Tontes.

Nettoyage des feux. Remise en état d'un bac à fleurs endommagé.

Réalisation de l'entretien de l'auto laveuse.

Préparation du bureau de vote.

Église : remise en peinture de l'escalier et préparation pour l'installation des phares.

Mise en peinture de la porte des sanitaires de la mairie par Corinne.

Changement de la serrure de la porte en bois à l'école.

Achat de 8 bâches pour la fête de la randonnée : 500€ (subventionné par l'agglo).

Remplacement des jardinières et achat d'un cendrier mural pour un coût de 15922€.

Dépôt des dons pour l'Ukraine.

### TRAVAUX ET ACHATS PREVUS :

Rechargement des voies de champs.

Installation de la fibre à la mairie.

Remplacement de la porte du bureau de l'école.

Achat d'un kit pour les élèves qui partent en 6<sup>ème</sup>.

Illuminations de Noël : un devis est actuellement en cours pour 20 prises afin de permettre de rajouter de nouvelles décorations.

Installation de la réserve d'eau.

Devis en cours pour l'achat d'une tonne à eau.

Les dossiers concernant le parcours santé et la vidéo-protection sont en cours d'étude.

### FINANCES COMMUNALES :

Le compte de gestion 2021 de Monsieur le Percepteur, présenté au Conseil Municipal n'a engendré aucune remarque.

Le compte administratif 2021 se solde par un excédent de fonctionnement de 58120.22€ et un excédent d'investissement de 252 213.96€ soit un excédent global confortable de 310 334.18€.

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 411 337€ et en dépenses et en recettes d'investissement à 642 178,13€.

Les taux d'imposition communaux 2022 demeurent inchangés :

Taxe sur le foncier bâti : 45,69% (cumulé avec le foncier bâti du département qui remplace la suppression de la taxe habitation).

Taxe sur le foncier non bâti : 47,90%.

Octroi d'une subvention pour le CCAS d'un montant de 2500€.

Le reliquat de subvention pour la Salle des 2 Lys est en cours : 152 487,27€.

**ECOLE :**

Les inscriptions doivent se faire en mairie avant le 12 mai 2022 pour la rentrée de septembre. Les parents des enfants nés avant le 31/12/2019 peuvent se présenter munis de leur livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant.

**DIVERS :**

Charte entretien : La commune souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une implication des habitants et des élèves. Chaque riverain peut mettre en place une action (entretien des espaces verts face à son habitation, arrosage des jardinières.).

Une charte reprenant ces informations est jointe au compte-rendu.

**MANIFESTATIONS A VENIR :**

Dimanche 01 mai : Fête de la randonnée organisée par le comité des fêtes, 3 parcours, restauration sur place et animations toute la journée.

Dimanche 15 mai : Livraison petit déjeuner organisée par l'APE.

Samedi 21 mai : Théâtre organisée par l'association Art d'être.

Dimanche 26 juin : Kermesse de l'école

**A NOTER :**

L'inauguration concernant la salle des 2 Lys est normalement prévue le samedi 15 octobre 2022.



Le Maire,  
Les Adjointes,  
Les Conseillers Municipaux et les Anciens Combattants,  
Les Enseignantes et les élèves de cycle 3,

vous invitent à participer :

à la cérémonie commémorative du 77<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945 qui se déroulera le :

**Dimanche 08 mai 2022**



A 10h45 :

- Rendez-vous au Monument aux Morts.

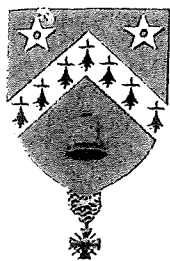
A 11h00 : Cérémonie :

- Discours.
- Dépôt de gerbe.
- Verre de l'amitié à la salle de la mairie.

Comptant sur votre présence,

Le Maire,  
  
  
Guy Bouvart





**MAIRIE DE SAINT-FLORIS**  
**132 RUE DE CALONNE**  
**62350 SAINT FLORIS**  
Tél : 03/21/27/52/06 Fax: 03/21/27/66/72  
mairie-stfloris@nordnet.fr

Le 05 avril 2022,

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Floris souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une implication des habitants et des élèves de l'école La Fontaine afin de :

- Favoriser la nature et la biodiversité.
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie.
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment avec ses voisins.

Pour ce faire, les élèves de l'école ont déjà en lien avec la municipalité, planté des arbres dans les rues Duriez et Delattre où ils envisagent d'installer des nichoirs dès que les plantations auront pris de l'ampleur.

Ils ont également, sur un panneau à l'extrémité de la rue Duriez, exposé leurs fables ainsi que des explications scientifiques sur le développement durable (réchauffement climatique, déchets, déforestations).

De son côté, le conseil municipal a engazonné le côté gauche de la rue Duriez et, toujours avec les élèves, implanté des graminées et fleurs au pied des arbres.

De nouveaux bacs à fleurs vont être installés devant la mairie, le parking de l'école et la place Julien Lestage d'ici quelques semaines.

Dès l'année prochaine, un réaménagement complet du terrain de sports sera réalisé avec de nouveaux jeux, des terrains de pétanque, un parcours santé, des plantations etc.

Les actions possibles sur le domaine public que chaque riverain peut mettre en place sont les suivantes :

- Entretien des espaces verts face à son habitation.
- Végétalisation des clôtures ou des murs.
- Arrosage et entretien des jardinières.

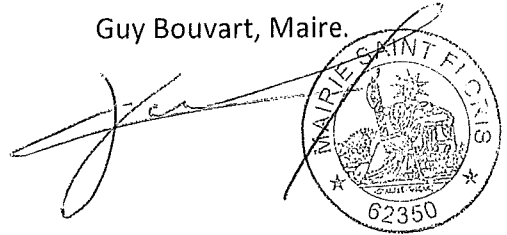
Les personnes intéressées par ce projet et dans la mesure de leurs possibilités, sont invitées à signer cette charte participative.

Le comité des fêtes tiendra compte des améliorations apportées lors du concours des maisons fleuries.

Comptant sur votre compréhension et votre implication dans cette nouvelle démarche, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Bien à vous.

Guy Bouvart, Maire.



**Charte participative.**  
**Talon à retourner pour le 30 avril en mairie.**

Je, soussigné, Mr Mme ..... résidant au n°..... rue .....  
déclare m'engager à entretenir : **(rayer les mentions inutiles)**

- La pelouse face à mon habitation.
- Les plantes au pied des arbres.
- Le ou les bacs à fleurs devant .....
- Les plantations que je mets en place devant mon terrain.

Signature.

